



VIE MUNICIPALE

### **Nouvelle permanence du délégué au défenseur des droits**

Depuis le 1er février, une permanence du délégué au défenseur des droits a été mise en place dans les locaux de l'espace France Services, Point Justice, situé 3, rue de Genève.

Publié le 01 février 2024

### **Monsieur Jean Yves Delporte, délégué au défenseur des droits tient une permanence chaque semaine, le mercredi de 9h à 12h.**

Cette permanence se fait sur rendez-vous, soit auprès des conseillers de France Services, soit auprès du délégué :  
Téléphone au 07.61.33.10.69

Le délégué a une mission d'écoute, d'information, d'orientation et de médiation afin de trouver une solution rapide et pragmatique aux litiges pour lesquels il est sollicité.

**Son intervention est gratuite.**

### **Des compétences dans des domaines variés**

- défendre les droits des usagers des services publics :(relations avec les administrations, désaccord avec une décision ou comportement d'une administration ou d'un organisme chargé d'un service public ( CAF, CPAM, France Travail, Hôpitaux publics, communes ...)
- défendre et promouvoir les droits de l'enfant
- lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité
- veiller au respect de la déontologie de la sécurité
- orienter et veiller aux droits et liberté des lanceurs d'alerte.

### **Les missions du délégué aux droits**

Le délégué a pour mission :

- d'assurer la protection des droits
- promouvoir l'égalité et l'accès aux droits

Le délégué défenseur des droits est une autorité constitutionnelle, indépendante, elle est chargée de veiller à la protection de vos droits et libertés et de promouvoir l'égalité.

Pour plus d'informations: [www.defenseurdesdroits.fr](http://www.defenseurdesdroits.fr) ou appelez le 0969390000



**HÔTEL DE VILLE**

Place du Gén. de Gaulle CS 72365

22023 SAINT-BRIEUC Cedex 1

02 96 62 54 00

Lun-Ven : 8h-12h30 / 13h30-17h

Sam : 9h-12h (formalités adm.)